



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7762

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le manque d'infirmières conseillères de santé dans les établissements scolaires. En effet, en 1990, les lycéens dans la rue demandaient une infirmière conseillère de santé dans chaque lycée. En 1994, les jeunes ont fait émerger lors des débats autour du nouveau contrat pour l'école, une forte demande dans ce sens. En 1997, le Parlement des enfants a retenu une seule loi ainsi libellée : « Nous vous demandons de donner à chaque école une infirmière pour soigner les petits bobos », surveiller l'état de santé des enfants mais surtout écouter les enfants pour qu'ils se sentent plus en sécurité ». En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

Texte de la réponse

Un effort significatif est opéré en faveur des personnels infirmiers du service de promotion de la santé en faveur des élèves. En effet, les effectifs d'infirmière et l'amélioration du taux d'encadrement seront renforcés au cours du prochain exercice par l'inscription dans la loi de finances d'une mesure de création de 300 emplois, soit près de trois fois plus qu'au cours des trois années précédentes. S'il est vrai que les missions confiées aux personnels infirmiers et sociaux scolaires sont nombreuses, importantes et difficiles à réaliser dans leur intégralité de façon systématique, compte tenu notamment de l'évolution de notre société et des problèmes générés par cette évolution, il n'en demeure pas moins que ces différentes missions doivent être hiérarchisées et modulées en fonction des priorités retenues. Il appartient aux recteurs d'appliquer les directives ministérielles et, en fonction des réalités du terrain et des besoins signalés, de définir les orientations particulières propres à chaque académie, avec l'aide, le conseil et la collaboration des conseillers techniques compétents.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7762

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4581

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 561